



Objet : Rentrée scolaire 2024/2025

Sargé-Lès-Le Mans, le 03/06/2024

Contact : tel. : 06/80/65/38/12

Mail : [gaetan.geffroy@sargeleslemans.fr](mailto:gaetan.geffroy@sargeleslemans.fr)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription 2024/2025 du Service Enfance Jeunesse. Ce dossier concerne l'accueil périscolaire, le restaurant scolaire, les études surveillées et l'accueil de Loisirs (Mercredis et Vacances). **Il doit être retourné impérativement avant le Vendredi 26 Juillet 2024 au Service Enfance Jeunesse situé au 20 rue Principale.**

La municipalité dispose d'un « **Portail Famille** », accessible depuis le site internet de la commune ([www.sargeleslemans.fr](http://www.sargeleslemans.fr)). A la réception de votre dossier d'inscription, le Service Enfance Jeunesse vous fera parvenir votre code abonné afin de créer votre espace personnel. Pour les familles qui ont déjà créé leur compte, vos identifiants et mot de passe restent les mêmes. Ainsi une simple connexion via smartphone, tablette ou PC vous permettra de dématérialiser vos démarches périscolaires : **inscrire ou désinscrire vos enfants aux activités du Service Enfance Jeunesse, payer vos factures en ligne (paiement CB sécurisé), consulter ou modifier vos informations personnelles, consulter vos historiques, être informé sur l'actualité du Service Enfance Jeunesse ...** Vous recevrez un email vous indiquant que votre facture est disponible sur votre espace personnel. Je vous invite par conséquent à être vigilants en inscrivant votre adresse email sur le dossier d'inscription, l'envoi des factures vers une adresse obsolète pourrait entraîner des retards de paiement dommageables pour tous.

Vous aurez toujours la possibilité de régler vos factures au Service Enfance Jeunesse situé au 20 rue Principale aux heures d'ouverture.

De plus, je vous invite à lire attentivement **le règlement intérieur des services périscolaires municipaux** mis à jour et à retourner le coupon joint, afin de prendre connaissance des modalités **validées par le conseil municipal du 23 Mai 2022** (délai de prévenance, facturation en cas d'absence, etc.).

Enfin, pour les personnes désirant payer sous forme de prélèvement automatique, merci de compléter, **de dater et de signer** le document ci-joint prévu à cet effet et de nous le remettre accompagné d'un RIB.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire

Marcel MORTREAU